

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL
ET AU PATRIMOINE**

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du développement culturel et du Patrimoine, il vous est proposé d'allouer quatre subventions de fonctionnement pour un montant de 57 500 € réparties de la manière suivante :

1- Au titre du soutien aux expressions artistiques :

- 1 000 € en faveur de la Compagnie "La main de l'homme"
- 12 000 € en faveur de l'Université Populaire du Rhin

2- Au titre du soutien à l'animation du patrimoine :

- 40 000 € en faveur du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf,
- 4 500 € en faveur de l'Association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA).

Il vous est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 17 novembre 2017.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1- Soutien aux expressions artistiques

La 7^{ème} Commission, au cours de sa séance du 17 novembre 2017, a examiné une nouvelle demande de subvention portant sur une résidence territoriale d'une compagnie circassienne dénommée "La main de l'homme" qui interviendra au Collège Alexandre Gérard à Masevaux durant l'année scolaire 2017/2018.

Le thème de cette résidence est "Partage d'un univers artistique et intuitif autour du jonglage et de la danse".L'équipe artistique de la compagnie souhaite se rendre en résidence d'immersion au collègue Alexandre Gérard de Masevaux, 4 fois durant l'année scolaire, pendant 5 jours. La résidence concernerait également d'autres partenaires culturels de la ville (école de musique, école primaire...).

Les ateliers de pratique avec les élèves seront centrés autour du jonglage, de la danse, du corps et du mouvement. Ils seront complétés par des ateliers de sophrologie, animés par un professionnel. Ces ateliers seront suivis par un temps d'échange entre les artistes et les élèves pour analyser le processus qui mène à une situation de réussite ou d'échec, à travers l'apprentissage de ces techniques artistiques.

Cette résidence s'inscrit sur une durée de 6 mois, avec une centaine d'heures d'interventions.

Il est proposé de soutenir ce projet artistique pour un montant total de **1 000 €**.

Par ailleurs, sur proposition de la Présidente de la 7^{ème} Commission, un dossier supplémentaire a été rajouté concernant l'Association Université Populaire du Rhin. Cette association a pour vocation de poursuivre des actions de formation permanente et d'éducation populaire pour tous les publics.

Il est proposé de soutenir ce projet pour un montant de **12 000 €**.

SOUTIEN AU PATRIMOINE

1- Soutien à l'animation du patrimoine

Il est proposé de financer les deux opérations énumérées ci-dessous pour un montant de **44 500 €** au titre du fonctionnement et réparties ainsi :

- 40 000 € en faveur du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf. Cette subvention permettra de soutenir la mise en œuvre d'une programmation mémorielle et culturelle axée sur la paix, l'amitié et la liberté.
- 4 500 € en faveur de l'Association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA). Cette association procède à une démarche de collecte, de sauvegarde et de conservation de films amateurs concernant la Région Alsace. L'ambition de l'Association est de constituer une banque de données numériques rassemblant le patrimoine cinématographique alsacien, à commencer par les films amateurs, et d'aboutir ainsi à la création d'une cinémathèque Numérique d'Alsace.

En conclusion, il est proposé :

1- au titre du soutien aux expressions artistiques :

- d'attribuer et d'autoriser le versement en seule fois des deux subventions de fonctionnement énumérées ci-dessous pour un montant global de 13 000 €, dont :
 - 1 000 € en faveur de la Compagnie "La main de l'homme"
 - 12 000 € en faveur de l'Association Université Populaire du Rhin.
- de prélever le crédit correspondantsur le programme D721imputation 65-311-6574-2347-371.

2- au titre du soutien à l'animation du patrimoine :

- d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois des deux subventions de fonctionnement énumérées ci-dessous pour un montant global de 44 500€, dont :
 - 40 000 € en faveur du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf,
 - 4 500 € en faveur de l'Association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA).
- de prélever les crédits correspondants sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.
- d'approuver la convention de subventionnement au titre de 2017 à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf, jointe en annexe 2 au rapport, qui formalise l'octroi au Comité de la subvention départementale de fonctionnement précitée, et d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à la signer,
- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 au rapport qui récapitule les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT